

# Le tirage au sort ou la socialisation du capital politique

## Trois aspects des assemblées

Malheureusement associé au *panopticon* décrit par Foucault, Jeremy Bentham est, de ce fait, évincé des références de la pensée progressiste. Mais Jon Elster (2013) et Philippe Urfalino (2013) ont montré récemment la pertinence intellectuelle de ce grand philosophe utilitariste pour penser les assemblées démocratiques<sup>1</sup>. Au vu des révolutions américaine et française et de différentes évolutions constitutionnelles, Bentham s'est efforcé (surtout dans *Political Tactics* à propos de la participation du Tiers-État) de réfléchir à l'organisation d'une assemblée qui favoriserait, tant pour les représentants et les représentés que pour les fonctionnaires a) les dispositions morales adéquates, b) la capacité intellectuelle de prendre connaissance des problèmes et de les évaluer, c) une attitude active et participative. Mais, ce ne sont pas tant les solutions de Bentham qui retiennent l'intérêt que les problèmes qu'il a posés, fondamentaux pour n'importe quel dispositif de participation politique.

1. Je veux remercier Philippe Urfalino de m'avoir conseillé la lecture de ce livre pour mon travail sur le mouvement des *Indignados*.

JOSÉ LUIS MORENO PESTAÑA  
Traduction de Liliane López-Rabatel

La question posée pourrait être formulée ainsi : comment former une assemblée de telle sorte qu'elle soit efficace, qu'elle incite à de bonnes intentions et qu'elle permette d'écouter les personnes compétentes ? Ce n'est qu'en répondant à ces trois critères qu'une assemblée peut éviter trois problèmes :

a) Celui d'une démocratie complètement inefficace. K.S. Karol (1978 : 182) rappelait la réponse que fit Wang Hongwen (membre de « bande des quatre ») à Deng Xiaoping qui se plaignait du mauvais état des transports ferroviaires en 1975-1976 : « Mieux vaut un train socialiste en retard qu'un train révisionniste à l'heure ». Cette maxime constitue un cas limite d'apologie de l'idéologie indépendamment de ses conséquences matérielles.

b) Le second problème est celui de la culture politico-morale que produit une démocratie. Une assemblée démocratique n'est certes pas toujours composée de saints, mais elle ne peut pas

rassembler exclusivement des arrivistes qui pourraient se dispenser d'œuvrer pour le bien commun. S'ils peuvent atteindre leur but en devenant les spectateurs d'un chef sans scrupules ou en contaminant le débat, ils transforment les assemblées en un bourbier dont ils seront les seuls à tirer profit. De façon générale, on assiste à une assemblée pour se montrer et gagner l'estime de ses concitoyens. Selon John Adams, la participation politique se nourrit de la passion de se distinguer, de recueillir l'admiration d'autrui et de la diriger vers celui qui la mérite (Arendt, 2009 : 91-93, 157-159). Pour un gouvernement démocratique, il s'agit d'éviter que cette admiration puisse s'obtenir à n'importe quel prix. Mais, contre une conception compétitive de la politique, Cornelius Castoriadis (2008 : 161-162) objecte que, si le seul objectif de la politique était de briller, on ferait la promotion d'une conception nihiliste où il serait impossible de faire la différence entre un dirigeant et un démagogue. La participation politique doit promouvoir une culture capable de valoriser des aspects de la vie en commun et d'en dévaloriser d'autres.

c) Troisième problème : une assemblée doit faire en sorte que le plus grand nombre de personnes possible y participe, pour des affaires qui en valent la peine. À cet égard, Castoriadis rappelle qu'une conception compétitive de la politique serait terriblement sélective et serait limitée à un noyau restreint de personnes d'excellence. Contre cette conception, il faut défendre la participation démocratique, d'une part, parce qu'il s'agit de bénéficier de l'apport du plus grand nombre possible de citoyens et d'autre part, parce que les citoyens doivent pouvoir tirer parti de leur par-

ticipation politique. En d'autres termes, on considère que les citoyens peuvent convertir leurs compétences en ressources politiques et, inversement, que la participation citoyenne répartira les ressources politiques entre le plus grand nombre possible.

Ces trois critères permettent diverses combinaisons : ainsi peut-on développer, en les envisageant, notre créativité politique<sup>2</sup>. Je porterai mon attention sur un problème spécifique. La démocratie a utilisé deux procédures pour pourvoir les charges publiques. Les démocraties antiques ont eu recours principalement au tirage au sort, alors que les démocraties modernes utilisent l'élection pour désigner leurs représentants. Depuis les années 1980, on assiste à un renouveau de l'intérêt pour le tirage au sort : il procède d'une meilleure connaissance de la démocratie antique et d'un questionnement sur les fondements et les effets de la démocratie moderne. Les ouvrages de Bernard Manin (1996), d'Yves Sintomer (2011) ou, plus récemment, de David Van Reybrouck (2013) en sont des exemples. Dans cette présentation, je ne distinguerai pas les assemblées démocratiques et les institutions politiques établies : je considère, en effet, que les secondes dérivent des premières. Par ailleurs, je soutiendrai qu'il s'agit aussi bien des institutions que des mouvements sociaux : ces derniers engendrent, en effet, des dynamiques de participation politique de grande ampleur (c'est le cas, par exemple, des mobilisations citoyennes en Grèce et en Espagne contre la corruption poli-

2. Je développe ici une table de vérité avec trois facteurs (intelligence, intégrité morale et engagement) et je commente des combinaisons logiques possibles. Voir Becker (2002 : 277).

tique et la politique d'austérité néolibérale).

### **Le tirage au sort et les risques des assemblées démocratiques**

Premier cas de figure : l'assemblée réunit des virtuoses dans les trois domaines. Les projets institutionnels sont alors inutiles : il suffit qu'un artiste les immortalise comme l'a fait Raphaël pour *L'École d'Athènes*.

Deuxième cas de figure : les capacités morale et intellectuelle vont de pair avec l'absence de disposition à participer. Les démocraties antiques ont pensé pouvoir résoudre ce problème en mettant en place des mesures économiques : en instaurant des indemnités, les Athéniens tentèrent de s'assurer que les institutions n'empêcheraient pas la participation des plus pauvres. Les grandes assemblées ne garantissaient cependant pas une participation massive : elles subissaient souvent l'influence de factions organisées, de groupes de participants avisés et coordonnés (une sorte d'aristocratie politique *de facto*). Assister à l'assemblée n'impliquait pas la participation : elle était restreinte aux dirigeants et à leurs conflits idiosyncrasiques. Il y a là, semble-t-il, un invariant : des institutions formellement démocratiques finissent par être accaparées par des groupes organisés capables de décider des questions à aborder et des personnes à promouvoir. Disposant d'un capital politique antérieur, ces groupes ont acquis le pouvoir d'influencer la participation des autres. Par le transfert aux institutions tirées au sort – Conseil des Cinq Cents et Jurés – de fonctions relevant des compétences de l'assemblée, il s'agissait de compenser les travers élitistes de la

participation démocratique : ce fut la grande œuvre de la démocratie athénienne du quatrième siècle. Si le tirage au sort renverse la tendance spontanée de la participation politique à en privilégier certains, il compense, en fait, l'existence d'institutions formellement ouvertes à tous et exclusivement réservées à quelques-uns. Selon R.K. Sinclair (1999, p. 233), les riches, dans l'Athènes antique, préféraient assister aux assemblées démocratiques au sein desquelles ils pouvaient utiliser leurs réseaux d'influence et tournaient le dos aux institutions tirées au sort auxquelles participaient des citoyens qui ne se faisaient pas remarquer dans ces grandes réunions. Le tirage au sort ouvre l'espace de la participation à des gens qui d'ordinaire restent silencieux. On ne s'étonnera pas qu'il déplaise aux militants organisés. Pour éviter leur colonisation par des groupes organisés (principalement de gauche), les assemblées contemporaines sur la place Sintagma à Athènes, tiraient au sort un secrétaire qui devait faire respecter le tour de parole, distribué par tirage au sort : l'objectif était d'éviter que le micro ne soit monopolisé par une aristocratie militante (Collectif Lieux Communs, 2011 : 37-39). Qu'il s'agisse de créer des institutions tirées au sort (dans le cas de la démocratie radicale de l'Athènes du quatrième siècle) ou d'introduire le tirage au sort dans des assemblées délibératives (dans le cas de Sintagma), celui-ci socialise la participation politique et évite la promotion de ceux qui ont le plus fort capital politique.

Troisième cas de figure : la capacité intellectuelle et la participation vont de pair avec la bassesse morale. Il s'agit là d'un modèle machiavélique d'homme politique, sans scrupules mais d'une

grande efficacité et d'une grande compétence. Le réalisme politique se nourrit de la croyance que les élites politiques sélectionnent des individus de ce type. Les manipulateurs se considèrent généralement supérieurs aux autres et se moquent de l'intégrité morale pour faire progresser leurs compétences et leur hardiesse : de nombreux hommes politiques se situent eux-mêmes dans cette catégorie. Mais on peut alors se demander si la bassesse morale ne contamine pas la capacité intellectuelle.

Dans le quatrième cas de figure, la capacité intellectuelle se conjugue avec la passivité et le manque d'intégrité morale. Sans doute faut-il alors réorienter les personnes concernées vers l'activité théorique : pour cause de manque de consistance éthique et parce qu'il n'y a rien de plus ennuyeux qu'un paresseux en politique (intelligent de surcroît). Il recherchera toujours l'admiration des autres, sans se donner les moyens de la mériter politiquement.

Dans ces deux cas, la difficulté réside dans la méthode à mettre en œuvre pour favoriser l'intégrité morale. Comment le tirage au sort peut-il empêcher la corruption ? Dans les démocraties antiques, il a toujours été associé à la rotation des charges et au devoir de rendre des comptes. Mais une institution dont les membres sont désignés par le sort peut être aussi facilement corrompible qu'un groupe élu de dirigeants démocratiques. Aristote rappelle une caractéristique du régime politique athénien : le traitement de plus en plus fréquent des problèmes politiques dans les jurys populaires, plutôt que dans le Conseil des Cinq Cents. Il y est favorable dans la mesure où il est plus difficile de corrompre un grand nombre qu'un petit nombre (Castoria-

dis, 2008 : 206). Les jurés tirés au sort étaient certainement corruptibles, mais il était plus difficile d'avoir le contrôle sur eux que sur l'Assemblée ou sur le Conseil. Un individu ambitieux et actif (troisième cas de figure) aurait eu tendance à briguer les charges électives : le tirage au sort annule ses compétences d'arriviste (Sinclair, 1999 : 238, 249-252). Ainsi, dans la très aristocratique république de Venise, le tirage au sort fut utilisé pour éliminer les effets des factions lors des élections politiques.

Le cinquième cas de figure pourrait être qualifié de « platonicien » dans la mesure où il reflète la crainte d'une démocratie athénienne peuplée d'inutiles, fussent-ils actifs et intègres. Pablo Iglesias, secrétaire général du parti *Podemos* rappelait les arguments platoniciens lors de l'assemblée constituante de l'organisation, qui s'est tenue en octobre 2014. Alors que la proposition alternative consistait à pourvoir par tirage au sort un nombre limité de postes de la direction, Iglesias employa un argument sportif en disant que c'était comme si le sélectionneur espagnol de basket tirait au sort les joueurs de l'équipe nationale. Il faut alors se demander comment on sélectionne les meilleurs en politique, quel est le barème dont dispose le dirigeant espagnol et s'il est capable de l'appliquer. Peut-être utilisait-il simplement une métaphore politiquement rentable ? Pablo Iglesias fait référence à une idée très enracinée en nous, qui consiste à penser que nous disposons de critères raisonnables pour nous opposer à n'importe quelle décision et, en particulier, à celle en matière de désignation du personnel politique. Les élections internes servent d'entraînement et chaque électeur, devant le panel de

candidats, joue le rôle d'entraîneur. En réunissant les préférences de chacun, on crée un entraîneur beaucoup plus lucide.

La démocratie athénienne mit en place des fonctions dont il était souhaitable que certaines fussent tirées au sort et d'autres attribuées par élection. Les secondes devaient aussi être soumises à l'obligation de rendre des comptes et au scrutin populaire. L'utilisation du tirage au sort peut répondre de manière convaincante aux critiques de Platon (et à celles de nombreux dirigeants politiques). Il faut se demander ce qui requiert ou non une qualification. Une fois définies les charges politiques qui ne doivent pas être tirées au sort, il faut déterminer le nombre de personnes compétentes en la matière et discuter publiquement des barèmes. Tout projet démocratique nécessite évidemment des experts, mais l'une des pathologies les plus terribles du siècle dernier fut ce que Pierre Bourdieu a appelé le « jdanovisme » (du nom du ministre de la Culture de Staline, Andreï Jdanov, théoricien de la différence entre la culture bourgeoise et la culture prolétaire) : *i. e.* la propension des pires intellectuels (parfois bien intentionnés) à rechercher dans le champ politique la reconnaissance que leurs pairs leur refusaient dans le champ intellectuel. En prétendant élire les meilleurs, dans quelque domaine que ce soit, ne risque-t-on pas de légitimer la capacité à mobiliser des réseaux d'influences sans avoir de véritable compétence ?

On peut concevoir le tirage au sort comme une manière d'amplifier le recrutement de personnes compétentes qui ne passeraient pas les filtres sociaux introduits par les réseaux d'influences. Il arrive, explique Jon Elster (1999 : 40),

qu'« avant d'accepter les limites de la raison, nous préférons les rituels de la raison ». Élire semble être un acte rationnel, mais l'élection est toujours fortement subordonnée au capital politique du candidat et de l'électeur : en certaines occasions, l'un est incompetent et l'autre peut simuler des compétences. Face à des problèmes de ce genre, le modèle athénien est un guide intéressant : on a besoin de spécialistes, mais il faut savoir dans quel domaine.

Dans le sixième cas, la paresse participative et le manque de compétence politique vont de pair avec la bonne volonté. Toute démocratie doit être une école de participation et de formation. De même qu'elle doit inciter les personnes compétentes à participer à la vie politique, elle doit former les hommes et les aider à ce que leur bonté et leur compétence, qui augmentent au fur et à mesure de leur formation, impulsent les affaires politiques. La démocratie athénienne favorisa l'éducation politique des citoyens et modifia ainsi l'origine sociale des dirigeants politiques (Sinclair, 1999 : 71-83). Les institutions tirées au sort jouèrent à cet égard un rôle important.

Thucydide rapporte que Périclès soutenait dans *L'Oraison funèbre* [II, 41] qu'Athènes était une école pour la Grèce : la cité n'avait pas besoin d'un Homère qui en fasse l'éloge, il suffisait d'observer sa vie quotidienne. S'il est vrai que les esclaves et les femmes auraient eu quelques raisons de discuter du bien-fondé des paroles de l'Alcméonide, toute démocratie devrait cependant les avoir à l'esprit.

Reste que les contraintes d'une participation suivie peuvent décourager ceux qui manquent de temps ou qui ont peu de compétences politiques. Si

l'ensemble de ceux qui peuvent être tirés au sort est constitué de volontaires, comment les mobiliser pour qu'ils se présentent au tirage au sort ? Ne risquent-on pas que seuls se présentent ceux qui recherchent une indemnité et/ou une reconnaissance politique ou ceux qui veulent se distinguer ? Il semble que dans la démocratie athénienne, les institutions relevant du tirage au sort n'avaient pas toutes la même valeur stratégique. Certains postes restaient longtemps vacants, alors que le Conseil des Cinq Cents fut toujours au complet. On a fait l'hypothèse de pressions exercées pour se présenter à ces charges, dont les attributions étaient de fixer le calendrier de l'Assemblée, de procéder à l'examen de sortie de charge des magistrats et de contrôler les travaux militaires. Le recrutement était fondé sur une base territoriale qui réunissait 50 membres tirés au sort au sein de chacune des tribus athéniennes. Les rapports d'interconnaissance facilitaient l'incitation à participer (Sinclair, 1999 : 197).

tirage au sort empêche que des machiavéliques (qui pensent relever du troisième cas de figure, mais qui, outre le fait qu'ils sont malveillants, peuvent aussi être inutiles) parviennent à diriger les assemblées démocratiques. Ceux qui se prennent pour des génies, alors qu'ils sont seulement énergiques et sans scrupules, ne sont pas si rares...<sup>3</sup>

Des huit possibilités logiques se détachent trois combinaisons :

1. La deuxième et la sixième possibilité posent des problèmes d'engagement : soit le talent n'est pas utilisé ou pas reconnu par le champ politique, soit l'honnêteté va sans la compétence ;

2. La troisième possibilité (compétence et engagement), la quatrième (compétence sans engagement) et la septième (engagement sans compétence) posent le problème de l'intégrité morale ;

3. La cinquième pose celui de la spécialisation : c'est la critique que fait Platon de la démocratie.

Possibilités politiques	Problèmes	Solution apportée par le tirage au sort
a) Incitation à la participation - Capacité morale et intellectuelle sans disposition à participer (secondé possibilité) - Personnes sans formation mais honnêtes (sixième possibilité)	Perte de talents pour la démocratie  Distance entre les élites et le peuple	Les institutions tirées au sort permettent aux personnes normales de se distinguer Le tirage favoriserait la formation et la répartition des compétences Problème de la candidature volontaire au tirage au sort
b) Intégrité morale Corruption (troisième, quatrième et septième possibilités)	Élites immorales	Le tirage au sort empêche la formation de clans d'individus ambitieux et immoraux, qu'ils soient compétents ou non, paresseux ou non
c) Compétence (cinquième possibilité)	Le tirage au sort désignerait n'importe qui	Définir quelles charges nécessitent des compétences spécifiques et les pourvoir par l'élection La mise en question publique et raisonnée limite la capacité de manœuvre des faux spécialistes

Le septième cas de figure associe l'inanité intellectuelle et morale à un fort désir de participation : toute organisation politique doit évidemment se préserver de personnes de ce type. Le

3. La huitième combinaison réunit toutes les possibilités négatives et, comme la première, n'a aucune pertinence pour notre propos.



## Conclusion : la socialisation du capital politique

Le tirage au sort peut offrir des réponses à quelques-unes des questions que pose le modèle de Bentham. Le tirage au sort privilégie les compétences politiques des « gens ordinaires », il est un frein aux réseaux clientélares et il permet de se faire une idée plus claire des propriétés qui définissent un dirigeant politique. Selon Bernard Manin (1995 : 247-303), la conception moderne de la démocratie s'appuie sur l'idée que les représentants politiques sont une sorte d'aristocratie électorale. Selon cette version moderne, le représentant politique doit avoir les qualités qui manquent aux représentés, ce qui reviendrait, si l'on suit la métaphore de Pablo Iglesias, à mettre en face d'un sportif d'élite des sportifs du dimanche ou des sportifs amateurs. Dans chacune des phases de la démocratie moderne, des modèles illustrent cette idée : la démocratie parlementaire des notables du dix-neuvième siècle, la démocratie partisane inaugurée par les organisations ouvrières et la démocratie d'audience avec les leaders charismatiques de la fin du siècle précédent et du début de ce siècle. Par ailleurs, les mouvements sociaux génèrent des processus parallèles d'éviction des profanes et de concentration des débats autour d'un groupe restreint de militants qui s'appuient souvent sur les médias de façon obsessionnelle.

Le tirage au sort disloque cette dynamique politique. Il pose d'abord la question de la rigueur des critères qui fondent la distinction et met en lumière le caractère spécieux de bon nombre d'entre eux qui favorisent l'inanité

morale et intellectuelle. Il contribue ensuite à l'acquisition d'un capital politique par le commun des mortels, incapables de passer les filtres de la démocratie de notables, de la démocratie partisane ou de la démocratie d'audience (y compris pour occuper une place significative dans le champ des mouvements sociaux).

En diminuant la part illégitime de capital politique (la distinction sans fondements) et en répartissant autant que possible les processus de capitalisation, le tirage au sort est un principe socialiste en politique ou, tout au moins, un processus de socialisation du capital politique.

### Bibliographie

- Arendt, H. (2009) : *Sobre la revolución*, Madrid, Alianza.
- Becker, H. (2002) : *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- Castoriadis, C. (2008) : *La cité et les lois. Ce qui fait la Grèce*, Paris, Seuil.
- Collectif Lieux Communs (2011) : *Le mouvement grec pour la démocratie directe. Le "mouvement des places" du printemps 2011 dans la crise mondiale (première partie)*, Brochure n° 18, septembre.
- Elster, J. (1999) : *Juicios salomónicos. Las limitaciones de la racionalidad como principio de decisión*, Barcelona, Gedisa.
- Elster, J. (2013) : *Securities against misrules : Juries, Assemblies, Elections*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Karol, K.S. (1978) : "De regreso a China (11 de febrero de 1978)", Ch. Bettelheim, R. Rosanda, K.S. Karol, *China después de Mao. Materiales, análisis, documentos sobre la lucha política en la transición socialista*, Barcelona, El Viejo Topo.
- Manin, B. (1996) : *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion.

Sinclair, R.K. (1999) : *Democracia y participación en Atenas*, Madrid, Alianza.

Sintomer, Y. (2011) : *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris, La Découverte.

Urfalino, P. (2013) : *Cerrar la deliberación. Teoría de la decisión colectiva*, Buenos Aires, Prometeo.

Van Reybrouck, D. (2013) : *Contre les élections*, Paris, Actes Sud. ■